

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### POINT SUR LA CONCESSION DU RESEAU SANTE SOCIAL

Cegetel.rss exploite le Réseau santé social (RSS), l'intranet sécurisé des professionnels de santé, dans le cadre d'une concession de service public de 5 ans qui arrive à échéance dans un an le 31 octobre 2003.

Conformément à ce contrat, le Ministre de la Santé vient d'adresser à Cegetel.rss un courrier l'informant de ses intentions. Il souhaite organiser, dans les meilleures conditions possibles, la transition entre le régime concessif actuel et la mise en place d'un nouveau régime contractuel, afin que les services rendus aux professionnels de santé continuent de l'être sans interruption ni dégradation de la qualité.

En effet, la banalisation des échanges sur Internet ne doit surtout pas faire oublier la spécificité liée à la sécurisation des échanges de données médicales nominatives, qui impose une infrastructure répondant à l'ensemble des problématiques d'éthique médicale et de santé publique.

C'est pourquoi, afin de préserver l'intérêt général, le Ministère de la Santé, les régimes d'Assurance Maladie Obligatoire et Cegetel.rss travaillent, en étroite collaboration, à la préparation de cette transition. La spécificité de ce service devrait amener à une prolongation de la concession d'un an jusqu'au 31 octobre 2004, comme évoquée par le Ministre de la Santé.

Cegetel.rss a acquis en effet depuis 4 ans une expérience inégalée dans la maîtrise des réseaux sécurisés dont la complexité dépasse très largement la problématique de l'Internet grand public (authentification par Carte Professionnel de Santé, traçabilité des flux, garantie de qualité de service). Il a, à ce titre, fortement contribué au développement des échanges électroniques sécurisés en France.

Gestionnaire des flux Sesam-Vitale, le RSS transporte quotidiennement plus de 3 millions de feuilles de soins électroniques (FSE). Un acte médical ou paramédical de ville sur deux effectué par les professionnels de santé donne désormais lieu à un envoi électronique de feuilles de soins à la Sécurité sociale, garantissant au patient un remboursement plus rapide des soins.

Le RSS compte aujourd'hui 50.000 clients parmi les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, infirmiers...) et 350 établissements de santé raccordés (soit 600 sites). Le RSS a permis le développement de nouveaux outils favorisant les échanges sécurisés dans le secteur de la santé, en particulier avec la messagerie sécurisée interopérable.

Au-delà de l'échéance de la concession, fort de l'expérience et de la maîtrise acquises depuis 1998, Cegetel.rss entend rester un acteur majeur de l'informatique de santé et assurer, dans le cadre du nouveau régime, la continuité de sa mission auprès de l'ensemble des professionnels qui lui ont fait confiance